Province de Québec MRC de Maskinongé Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts



## **AVIS PUBLIC**

## **Dérogations mineures**

## L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique par écrit a lieu dans le cadre d'une dérogation mineure pour la propriété située au 90, rang de la Rivière-aux-Écorces

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par la demande de dérogation mineure concernant cette propriété :

La propriété est désignée comme étant le 90, rang de la Rivière-aux-Écorces. La dérogation concerne l'agrandissement de la terrasse. Cette dernière devrait être à 8 mètres de la ligne avant du terrain.

La dérogation vise à autoriser une diminution de la marge avant à 1 mètre, seulement pour l'agrandissement de la terrasse.

Le Conseil prendra connaissance des avis écrits lors de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021.

Date limite de réception des avis écrits : 12 février 2021 à 16h00

Par écrit à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a/s de Patrick Baril 101, rue Hôtel-de-Ville Saint-Alexis-des-Monts, Québec JOK 1V0

Ou par courriel à l'adresse suivante : pbaril@saint-alexis-des-monts.ca

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 281ÈME JOUR DE JANVIER 2021

GILLES FRAPPIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER